

**constructionvalais  
bauenwallis**

Mitglied von Bauenschweiz  
Membre de constructionsuisse  
Membro di costruzioni Svizzera



**RAPPORT DE GESTION 2020**



## RAPPORT DU PRESIDENT



**2020**

### **Gérer l'extraordinaire, renforcer la position de la branche, continuer à se battre !**

Cette année encore, nous ne nous verrons pas. Nous ne pourrons partager la convivialité d'une assemblée des délégués, réunis en chair et en os. Nous devons renoncer à entendre les représentants toujours nombreux et intéressés des autorités politiques ou administratives donner leur point de vue, ou leur « pouls de l'année écoulée »... Je le regrette sincèrement. Comme vous tous, je me réjouis de pouvoir, une fois cette pandémie jugulée, nous retrouver. Pour simplement échanger, deviser. Pour vous entendre et partager avec vous difficultés, les soucis et les interrogations.

Nous voilà donc dans l'obligation sanitaire de vous transmettre, cette année encore, par voie de circulaire, notre rapport de gestion, les comptes 2020 de l'association, le budget 2021 ainsi que nos traditionnelles perspectives économiques. Les délégués seront appelés à se prononcer sur ces documents et nous les remercions d'ores et déjà de leur compréhension quant à la forme que prendra cette assemblée statutaire.

Jeune association dans le chœur des « vénérables » AVE, AVEC, Bureau des métiers, SIA-Valais ou AVMC, constructionvalais a besoin de vous tous pour véritablement ancrer ses objectifs dans votre réalité. La digitalisation a permis de garder le contact : notre société dispose des instruments nécessaires et la rapidité de réaction démontrée par votre comité a consenti de créer, de mettre au service de la branche, tout au long de cette si particulière année, un véritable centre de coordination.

Grâce à l'engagement de tous, de chacun des membres du comité, des nombreux membres des commissions, des permanents des différentes associations, des solutions ont été trouvées, des réflexions menées et des réponses données.

Surtout, d'incessants contacts ont été entretenus, à tous les niveaux décisionnels, qu'ils soient cantonaux, communaux, institutionnels ou même fédéraux, avec le concours et le support de constructionromande qui assume un travail de lobbying tout à fait remarquable. Ceci a contribué à ne pas perdre, dans l'extraordinaire devenu quotidien de cette pandémie, les objectifs centraux de notre action, à savoir défendre les intérêts de l'économie de la construction, et ce sur le long terme.

Cette pandémie ne sera bientôt qu'un lointain souvenir ! Nous allons nous retrouver, en assemblée, lors de notre traditionnelle Garden Party ou au cours d'un des séminaires que nous n'allons pas manquer de réorganiser. Oui, la pandémie prendra fin, mais vos préoccupations, liées à des problématiques bien plus profondes demeureront – je veux parler, pour ne citer que ceux-là, de ce souci commun à toute la branche concernant le manque de relève dans nos beaux métiers, ou encore des défis économiques et structurels posés par l'immense chantier de l'énergie des bâtiments et des infrastructures.

Nous en sommes conscients et, tout au long de cette année mouvementée, nous n'avons pas perdu de vue notre raison d'être première, celle de nous engager pour améliorer les conditions-cadres dans lesquelles vous devez conduire vos entreprises. Le futur peut inquiéter, l'incertitude brouille les vues et perturbe les nécessaires anticipations. Mais en tant qu'entrepreneurs, nous savons ce que prendre des risques veut dire et nous sommes prêts, comme vous dans votre quotidien, à le faire. En nous réinventant sans cesse, en continuant à alimenter des partenariats et des dialogues apparemment sans issue, en martelant des convictions, encore et toujours, en étant présents partout, souvent, et même parfois trop au goût de certains !

Notre branche a su se montrer ferme, solide, agile et responsable tout au long de ces longs mois difficiles : je suis certain que ce caractère saura se montrer encore plus fort face aux défis qui nous attendent !

---

# RAPPORT D'ACTIVITE

---

## Le lobby économique

### *Des axes de collaboration toujours plus efficaces*

Cœur de l'action de constructionvalais, le lobbying économique et politique a pris en cette année 2020 tout son sens. Ancrée dans un fonctionnement coordonné et participatif, constructionvalais bénéficie de l'engagement de son comité, représentatif de tous les secteurs de la construction valaisanne, et de ses partenaires régionaux – constructionromande - et nationaux – constructionsuisse - pour assurer un relais efficace, crédible et particulièrement pertinent en ces temps troublés au niveau fédéral.

### *Une branche unie au niveau valaisan*

L'année 2020 et le printemps 2021 ont été rythmés par la pandémie de COVID-19 et ses vagues meurtrières. Très clairement, l'unité du comité de constructionvalais a contribué à ce que la branche puisse peser auprès des autorités cantonales et faire valoir une voix unie et concertée. Ainsi, constructionvalais a-t-elle été appelée à siéger aux côtés des représentants d'autres branches, telles que le tourisme ou l'industrie, au sein de la Task Force économique instituée par Christophe Darbellay, Président du Gouvernement et ministre de l'Economie. Ce collège s'est retrouvé de façon bimensuelle au moins durant les premiers mois de la pandémie et a été rappelé en automne, à la demande de constructionvalais.

Quant au comité de constructionvalais, réuni à plus de 10 reprises de manière formelle tout au long de 2020 et de façon spontanée chaque fois qu'une nouvelle question demandait une réponse coordonnée, il a pu analyser chacune des décisions fédérales, leur implication, leurs conséquences, et en évaluer les risques de mise en œuvre pour la branche. Ainsi, des revendications légitimes ont-elles pu être amenées au cœur des discussions avec l'autorité – comme la responsabilisation des maîtres d'œuvre, la nécessité de ne pas ralentir les autorisations de construire ou encore la flexibilité demandée aux administrations, même en période de télétravail ! - et des attentes claires ont pu être démontrées.

Des recommandations en matière juridique ont également pu être rédigées et communiquées aux membres, tout comme des précisions quant à leurs attentes dans les prises en compte financières des coûts engendrés par la mise en œuvre de mesures édictées par les autorités sanitaires. Pour autant que possible, un service bilingue a chaque fois été assuré, avec le concours des organisations membres de constructionvalais, et relayé ensuite par chacune des associations concernées.

### *... et romand*

Véritable centre de coordination des revendications romandes, **constructionromande** continue d'affermir sa position au sein des institutions faitières nationales et d'affirmer une indépendance bienvenue dans son rôle d'interlocuteur privilégié des Parlementaires fédéraux romands.

L'engagement de son Bureau – *composé de MM. André Buache, Président, Alain Métrailler, Vice-Président et Georges Zünd, membre, et de l'un des deux membres romands du comité de constructionsuisse* – et de sa Direction, assurée par M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) et son collaborateur Marc Rädler, a permis à l'association de poursuivre ses efforts en vue de faire valoir les positions et inquiétudes romandes et de défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Le Bureau, qui s'est réuni sept fois malgré les aléas des restrictions sanitaires édictées par la Confédération, a piloté une action basée sur les objectifs stratégiques définis par le comité et régulièrement mis à jour.

Véritable base de coordination, constructionromande a usé de tout son réseau pour peser de manière importante sur les travaux encore en cours en vue de la mise en application du **nouveau cadre légal sur les marchés publics** (LMP/AIMP 2019). L'activité déployée à ce titre a revêtu plusieurs formes, notamment :

- la participation active aux groupes de travail mis sur pied par constructionsuisse ;
- le travail avec les Parlementaires fédéraux sur des propositions d'amélioration du cadre légal, en particulier la nouvelle ordonnance sur les marchés publics (OMP).

S'agissant de l'amélioration de l'OMP, l'enjeu concerne le fait que le Conseil fédéral a repris dans dite Ordonnance le principe du *droit de regard* des autorités adjudicatrices dans la formation des prix par les entreprises, principe pourtant biffé de la LMP par le Parlement. constructionromande s'y oppose ainsi qu'à la manière de faire du Conseil fédéral, politiquement et juridiquement douteuse et qui contrevient à la volonté parlementaire. constructionromande a travaillé avec les Parlementaires fédéraux Olivier FELLER (Conseil national/VD) et Johanna GAPANY (Conseil des Etats/FR), qui ont déposé une double motion sur le sujet dans chacune des Chambres (Motions 20.3251 et 20.3266 - Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe « *pacta sunt servanda* »). Le traitement des deux motions est toujours en cours.

Enfin, constructionromande a pris contact avec la Conférence romande des marchés publics (CROMP), qui édite le **Guide romand**, afin les associations professionnelles soient associées aux futurs travaux d'évolution du Guide.

En matière de **politique de la concurrence et le fonctionnement de la Commission de la concurrence (COMCO)**, constructionromande a suivi le traitement de trois motions par les Chambres fédérales en 2020, motions qu'elle avait contribué à rédiger. Il s'agit de :

- Motion 18.4183 (Conseil national / **Philippe NANTERMED**) « Des procédures efficaces et équitables en droit de la concurrence » ;
- Motion 18.4304 (Conseil national / Philippe BAUER, reprise par Olivier FELLER) « Enquêtes de la Comco. La présomption d'innocence doit prévaloir » ;
- Motion 18.4282 (Conseil des Etats / Olivier FRANÇAIS) « La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord ».



Le résultat de l'année est contrasté.

La motion 18.4183 a été rejetée par le Conseil national après un débat des plus sommaires. La motion 18.4304 a quant à elle été classée sans suite car le Conseil national ne l'a pas traitée dans les délais applicables. Amer constat, qui n'empêche pas constructionromande d'explorer déjà les suites possibles de ce dossier avec les Parlementaires.

En revanche, la motion 18.4282 connaît un bien meilleur succès.

constructionromande a entrepris un très gros travail de lobby en faveur de ce texte, qui bénéficie à présent d'un large front de soutien au niveau national (constructionsuisse, SSE, USIC, USAM, etc.). Le Conseil des Etats a adopté la motion en décembre 2020, ce qui constitue une victoire importante. Cette dernière est maintenant en traitement par le Conseil national.

Grâce à l'attention portée aux informations provenant de tous les cantons, constructionromande a pu se saisir très tôt d'un dossier touchant au **respect des conditions de travail** sur les chantiers. L'association a organisé, avec les syndicats UNIA et Syna, une rencontre avec la Direction du SECO, motivée par des rumeurs selon lesquelles le SECO envisageait de ne plus prononcer l'extension avec force obligatoire des CCT prévoyant que les conditions de travail du lieu d'exécution de la prestation s'appliquent aux travailleurs détachés depuis des cantons non-parties à la CCT. Une telle décision aurait été lourde de conséquences et aurait consacré un revirement complet de pratique. La réunion a permis de faire remonter cette préoccupation au SECO et d'obtenir en retour des garanties politiques en ce sens que la pratique actuelle ne serait pas modifiée.

Autre dossier prioritaire particulièrement préoccupant, la **concurrence des entreprises « paraétatiques »** à laquelle doivent faire face des pans entiers de notre branche.

constructionromande soutient plusieurs interventions politiques visant à lutter contre la concurrence d'entreprises liées au secteur public, entretenant des activités commerciales. Parallèlement, constructionromande a aussi travaillé avec le Conseiller national Michel MATTER (vert/lib/GE) en vue du dépôt d'une interpellation « 0.3800 - Est-il acceptable qu'une entreprise détenue majoritairement par la Confédération profite de sa position pour proposer des classements comparatifs sur Internet, avec prestations payantes de surcroît ? », qui concerne les sites « comparatif.ch » (exemple : *www.menuisier-comparatif.ch, etc.*) gérés par Swisscom. Si ce genre de site respecte la lettre de la loi, ce modèle d'affaire pose problème. La réponse du Conseil fédéral se contente, sans surprise, de confirmer que Swisscom respecte la loi, éludant le fond du problème ; constructionromande continuera de travailler sur cet enjeu, bien que les solutions demeurent difficiles à mettre en place.



constructionromande a poursuivi ses efforts en vue de la **lutte contre les faillites frauduleuses**.

Sur la base d'un rapport exhaustif préparé par le service juridique de la FVE, elle a travaillé avec le Conseiller national **Benjamin Roduit** (PDC/VS) en vue du dépôt d'une initiative parlementaire. Cette dernière viserait à ouvrir la voie à des poursuites pénales, au titre de la concurrence déloyale, contre une entreprise qui ne respecterait pas ses obligations sociales (salaires, paiement des charges sociales, etc.).

En outre, et toujours en étroite coordination avec ses membres, constructionromande a pris position sur plusieurs consultations fédérales, dont la révision du Code des obligations (défauts de construction) et de la Loi sur le CO2. Les deux textes ont été soutenus.

Enfin, et sur demande émanant de membres, constructionromande s'est penchée sur la problématique des **primes Suva**. Malgré la très probable baisse des accidents professionnels, et surtout non professionnels en 2020, la Suva n'a pas pu octroyer de rabais de primes 2021 (suite à un veto de l'Office fédéral de la santé publique - OFSP), contrairement à une annonce faite initialement. constructionromande a fait remonter la question à constructionsuisse qui s'est fait le porte-parole de cette question auprès de l'OFSP. Pour l'heure celui-ci n'a pas encore pris position.

En raison de la pandémie de COVID-19 et de son cortège de restrictions, constructionromande n'a pu organiser en 2020 sa traditionnelle **rencontre avec les Parlementaires romands**, de plus en plus appréciée. Une nouvelle date a été fixée le 15 décembre 2021, avec l'espoir que ce type d'évènement agréable et très constructif puisse continuer de se tenir.

### *Réorganisation des structures économiques valaisannes : une vraie volonté de tous !*

Les travaux, en vue d'une amélioration de la coordination des organisations faïtières économiques et de la création d'une véritable force de lobbying économique unique, se sont poursuivis tout au long de l'année.

Fin 2019, un groupe de travail composé de représentants de la CCI-Valais, de l'UVAM et de constructionvalais aboutissait à la conclusion, résumée dans un rapport, que cette volonté devait se concrétiser dans la création, par fusion des deux organisations faïtières, la CCI-Valais et l'UVAM, d'une structure unique qui deviendrait ainsi LA voix de l'économie valaisanne.

Les comités et organes des trois associations concernées ont tous pris connaissance du rapport du groupe de travail et en ont adopté les conclusions. Ils ont mandaté leurs trois Présidents, MM. Philippe Nantermod, Jean-Albert Ferrez et Alain Métrailler, pour organiser la réalisation de cette nouvelle structure dans le courant de l'année 2020.

Réunis à de nombreuses reprises, les trois Présidents ont donc analysé les conditions de mise en œuvre d'une telle organisation et les conséquences pour les membres actuels des associations en place. Afin de fonder leurs réflexions et de concrétiser leur volonté, les Présidents de l'UVAM et de la CCI-Valais ont décidé de faire appel à un consultant externe pour modéliser le projet d'organisation unique. Ce mandat, exécuté par M. Arthur Clivaz, de la société Mazars, a abouti à la rédaction d'un rapport détaillant les caractéristiques organisationnelles de la future organisation, sa structure de management, ses objectifs, ses tâches et ses modèles de financement.

Très impliqués dans la rédaction du rapport conclusif rédigé par ce dernier, les trois Présidents de la CCI-Valais, de l'UVAM et de constructionvalais se sont ensuite retrouvés lors de plusieurs séances pour discuter et en valider chaque étape. Les conclusions et l'entier du rapport leur ont été présentés par son auteur le 17 mars 2021. Non concerné par la fusion, le comité de constructionvalais a approuvé formellement ce rapport lors de sa séance du 18 mai 2021.

Du côté des organisations faïtières, le comité de la CCI-Valais a bénéficié d'une présentation du rapport par son auteur le 31 mars 2021, tandis que le Comité de l'UVAM en a pris connaissance lors de sa séance du 22 mars. Un compte-rendu au Conseil est prévu le 22 juin 2021. Le comité de la CCI-Valais devait statuer formellement le 21 avril et a soutenu à cette occasion le rapport à l'unanimité. Une présentation plus large est prévue fin mai.

## Le lobby endogène

### *Poursuivre le dialogue et capitaliser sur les synergies*

Orientée lobbying, constructionvalais demeure avant tout au service de ses membres et de leurs intérêts entrepreneuriaux. La situation de crise engendrée par la pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de traiter de façon coordonnée les demandes, inquiétudes et attentes émanant du terrain. Interlocuteur de l'Etat, constructionvalais a pu transmettre à l'autorité les besoins spécifiques de la branche et appuyer les justes revendications de tous les secteurs de la construction. Le suivi de chaque dossier a permis de réactiver les contacts au moment nécessaire et d'entretenir vaillamment un partenariat avec les différents services de l'Etat.

Or, et d'ailleurs fort heureusement, l'année sous revue ne s'est pas résumée à la gestion des conséquences d'une situation sanitaire tout à fait particulière. De nombreux défis ont continué de susciter la préoccupation, tant des associations membres de constructionvalais que des représentants des différents secteurs et sensibilités de la branche.

L'agilité de fonctionnement de constructionvalais, l'engagement de ses membres et de représentants des associations sectorielles, ont permis de répondre à toutes les demandes de façon structurée, par la mise sur pied très rapide de commissions ad hoc.

Ainsi, la commission « Energie » de constructionvalais a-t-elle pu déléguer certains de ses membres pour, ponctuellement, représenter l'association et leur expertise dans le dialogue avec des partenaires institutionnels pas toujours au fait de la réalité économique vécue par les entreprises.

Très conscient de la préoccupation émise par certains secteurs, liée au constat d'un manque de partenariat entre l'économie privée et les structures de formation supérieure - qui voient fleurir en leur sein nombre de projets, intéressants sur le fond, liés à la transition énergétique par exemple, mais dont la forme et en particulier l'ambition partagée par nombre d'initiateurs de devenir de véritables acteurs économiques sur un marché on ne peut plus concurrentiel, pose de nombreux problèmes - le comité a décidé d'entamer une prise de contact pro-active avec la Direction de la HES-SO. Cette dernière a accueilli l'initiative avec intérêt et proposé qu'un protocole de discussions et d'anticipation soit posé.

Dans le même esprit, des dossiers tels que la concurrence - jugée déloyale - par des entreprises paraétatiques ainsi que leur appétit manifeste, ont suscité des propositions concrètes de rencontres, de dialogue, de prise de contact avec des acteurs locaux ou régionaux.



Enfin, le **souci de la relève et de l'avenir de nos métiers** a suscité une véritable prise de conscience : non seulement la préoccupation était partagée par tous les acteurs de la branche, mais tous déploraient un manque d'impact et une grande méconnaissance des réalités de la construction dans son ensemble, méconnaissance aux conséquences véritablement délétères.

Le comité a donc décidé de traiter prioritairement ce thème en créant un groupe de travail interne à constructionvalais, réunissant des spécialistes de la formation actifs au sein des associations membres. L'idée étant de partager les idées, actions et initiatives, afin que chacun puisse garder ses spécificités tout en optimisant au maximum les forces et en capitalisant les expériences. Par exemple, début 2021, l'AVE et le Bureau des métiers lançaient une campagne commune de promotion des métiers dans les médias cantonaux de presse écrite. De même, les discussions sont bien avancées pour faire du prochain Salon des métiers – Your Challenge, prévu à Martigny début 2022 – une véritable vitrine de toute la branche, avec la mise en commun des compétences de chaque secteur.

Concernant les rendez-vous traditionnels de rencontres et de réseautage, comme partout, ils ont été fortement impactés par l'introduction de strictes mesures sanitaires. Ainsi, le **séminaire de printemps**, prévu en collaboration avec Energypolis et l'EPFL Valais-Wallis, a-t-il dû être reporté encore une fois en 2021.

En revanche, l'**Open de Golf de la construction** a bien pu avoir lieu le 18 septembre 2020. Malheureusement, il a fallu renoncer à la de plus en plus prisée Garden Party ainsi qu'au parcours d'initiation pourtant très apprécié en 2019. En raison de la situation particulièrement incertaine, le comité avait décidé, pour l'édition 2020, de ne pas rechercher de sponsoring destiné normalement à financer l'évènement. Les comptes reflèteront cette décision. Les finances de votre association ont tout de même consenti la tenue du tournoi qui a vu, dans des circonstances tout à fait spéciales, près de 43 golfeurs se retrouver dans un moment de convivialité et de partage.



Quant à la **rencontre annuelle des comités** des associations membres, si elle a dû être déplacée, a connu une participation massive en octobre 2020, juste avant la fermeture des établissements de restauration. A cette occasion, les participants ont pu échanger sur leurs préoccupations et se sont montrés très satisfaits des efforts de coordination en matière de promotion des métiers, relayés par constructionvalais. Le comité a profité de la discussion ouverte pour présenter l'idée d'organiser, pour toute la branche, une véritable cérémonie de remise des certificats de fin de formation initiale, sous la forme d'une **Fête de la formation**. Cette Fête serait organisée annuellement avec le triple objectif de mettre à l'honneur les jeunes ayant terminé leur cursus, leur famille, les entreprises qui les ont formés ainsi que les experts et divers acteurs de la formation issus de la branche. L'idée ayant été accueillie très positivement, les démarches nécessaires, en termes de réalisation du concept et de présentation de ce dernier à l'autorité en charge de la Formation, ont été entreprises par constructionvalais.

## Le lobby politique

### *Entre rencontres suspendues et reprises de partenariat – une année compliquée pour le réseautage !*

Le comité et la commission lobby de constructionvalais entretiennent la volonté d'ancrer des partenariats durables avec des représentants des autorités économiques ou politiques cantonales.

Ces rencontres, qui s'inscrivent pour la plupart dans un rythme annuel, donnent lieu à des échanges constructifs et, surtout, au développement de projets d'intérêt commun non négligeables. De même, la fréquence des contacts et la constance dans les choix de partenaires permettent à constructionvalais de respecter le mandat qui lui est donné, à savoir fédérer la voix de la branche dans son ensemble et être l'interlocuteur privilégié des décideurs. En ce sens, la composition très large de la commission lobby et du comité donne une excellente représentativité au sein de l'association et, surtout, garantit une qualité de dialogue très remarquable et appréciée.

constructionvalais entretient d'ailleurs un dialogue permanent avec le Gouvernement cantonal, notamment en ce qui concerne des dossiers particuliers tels que, par exemple, l'adaptation des bases légales en matière de marchés publics, comme on le verra plus loin. Plus formellement, la commission lobby et le comité invitent, selon un tournus bien établi, un Chef de Département par année. Les formules de ces rendez-vous tendent au convivial et à l'informel. Ces habitudes instaurées depuis quelques années accroissent la transparence et la possibilité d'aborder en toute franchise nombre de problématiques.

En 2020, constructionvalais a dû renoncer à de nombreuses rencontres prévues, mais a néanmoins pu formaliser avec les Présidences de l'**Union des Villes valaisannes** et de la **Fédération des communes valaisannes** la décision de conférer à ces discussions un rythme au moins annuel.

L'entrevue annuelle avec une **délégation du Conseil d'administration** et la **Direction de la BCVs** a eu lieu en début d'automne. Outre les désormais habituels échanges sur la situation économique cantonale, les discussions ont permis d'aborder le rôle qu'entend jouer l'institution bancaire en matière d'aide à la rénovation par exemple. Les stratégies de développement et le rôle d'acteur de la BCVs dans le soutien aux entreprises lors de la crise COVID-19 ont également été abordés en toute transparence.

Début 2021, la commission lobby et le comité de constructionvalais ont pu concrétiser la tenue d'une discussion « en présentiel » avec **Christophe Darbellay, Chef du Département de l'Economie et de la Formation** accompagné de **Martin Zurwerra**, Chef du Service juridique des Affaires économiques, en charge du dossier des Marchés publics, et **Peter Kalbermatten**, Chef du Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail, dont le travail notamment en faveur d'un assouplissement de l'accès aux RHT a été salué.

## Consultations et prises de position politiques

*Anticipation des problématiques, suivi au long cours et recherche de consensus internes à la branche*

### *Analyser les consultations législatives et s'engager pour des dossiers d'importance*

Chaque consultation intéressant la branche est discutée au sein du comité de constructionvalais, qui décide quelle forme prendra la réponse. Sur le fond, la teneur d'une position commune est arrêtée ; sur la forme, il est décidé si une réponse unique sera donnée ou si l'objet mérite une coordination de toutes les associations.

La période d'activité sous revue a connu un important travail législatif.

Le comité de constructionvalais a décidé de participer aux consultations organisées par l'autorité sur :

- L'avant-projet de loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) ;
- L'avant-projet d'adaptation de la loi sur les constructions (LC) et de son ordonnance (OC) - Programme eConstruction ;
- L'avant-projet de modification de la Loi sur les droits politiques (LcDP) ;
- L'avant-projet de Loi sur l'ouverture des magasins ;
- La Constituante valaisanne – en coordination avec les associations économiques cantonales ;
- L'avant-projet de Loi cantonale d'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) ;
- L'Ordonnance de la Loi d'application de la Loi fédérale sur les travailleurs détachés et de la Loi fédérale sur le travail au noir (LaLdétLTN) – avec les partenaires sociaux.

Le détail et l'entier des textes de réponses se trouvent sur le site internet [www.constructionvalais.ch](http://www.constructionvalais.ch) [menu positions, consultations].

A l'automne 2020, votre association s'est également fortement engagée contre l'initiative dite « de résiliation » déposée par l'UDC, seule contre tous. Heureusement balayée par le peuple, dite initiative visait à mettre fin au plus vite à la libre circulation des personnes avec les pays de l'Union européenne. Elle donnait une année au Conseil fédéral pour négocier cette résiliation avec Bruxelles. A défaut, la Suisse devrait, de manière unilatérale, abandonner l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) dans les 30 jours. Comme cet accord fait partie des sept accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE en 1999, un oui dans les urnes le 27 septembre nous aurait fait perdre, sans possibilité de négociation, l'ensemble des accords, colonne vertébrale de notre relation avec l'UE.

constructionvalais s'est également penchée, aux côtés des autres associations faïtières de l'économie valaisanne, sur les premiers résultats des travaux de la Constituante valaisanne, rendus publics fin 2020. L'économie a décidé de se prononcer de manière unie et a délimité les « lignes rouges » qui, selon ses représentants, figuraient un danger pour une saine et salubre concurrence dans un marché libre et responsable. Les travaux ne sont de loin pas terminés et l'économie suivra avec attention les délibérations futures.

En revanche, constructionvalais a renoncé à se prononcer sur l'initiative initiée par les Syndicats Chrétiens, soutenue par le Gouvernement, visant à augmenter les montants des allocations familiales versées dans le canton du Valais.

## Engagements politiques et suivi des dossiers prioritaires

*Défendre les intérêts des entreprises – sur tous les fronts !*

### Lourdeurs et complexités administratives

De nombreux membres relaient depuis longtemps des problématiques d'exécution liées à des lourdeurs administratives, notamment dans la procédure relative à la libération de permis de construire et d'autorisations diverses. Les dossiers, de plus en plus lourds, passent entre de nombreuses « mains » administratives, parfois auto-bloquantes, souvent peu coordonnées.

Des interventions parlementaires ont été sollicitées, lesquelles n'ont pas conduit à des résultats significatifs. Or, une prise de conscience semble se faire jour au sein de l'administration, qui a présenté à la branche des velléités de réflexion allant dans le bon sens.

Un premier pas a été fait dans la mise en consultation du projet de révision de Loi sur les constructions et de son Ordonnance, donnant lieu à la concrétisation du projet **eConstruction**. Celui-ci a été salué par constructionvalais qui n'a pas manqué de souligner une forme de manque d'ambition dans la réforme proposée.

constructionvalais s'est montrée satisfaite que l'autorité administrative propose, par ces avant-projets d'adaptation d'une base légale en vigueur, une avancée significative du point de vue de la digitalisation et de la numérisation de procédures administratives ressenties comme particulièrement contraignantes et bien trop souvent source de lenteurs et complexifications.

Si la volonté manifeste d'implémenter à large échelle le programme e-Construction est donc tout à fait positive, la branche a regretté la prudence avec laquelle l'autorité cantonale estime le temps de réalisation et de mise en œuvre dudit programme. Il est ainsi regrettable de constater qu'il soit laissé, notamment aux communes, la possibilité de passer outre l'utilisation raisonnée et conséquente des technologies de son temps. Nous osons espérer que le bon sens voudra que cette disposition devienne rapidement obsolète.

De plus, constructionvalais relevait une occasion manquée d'améliorer une situation nuisible à toute l'économie : *« Conscients de l'impossibilité de résoudre toutes les problématiques d'un seul tenant, nous regrettons une forme de manque d'ambition dans les textes proposés à la consultation. Depuis de très nombreuses années, les temps de parcours d'un dossier de construction dans les méandres des procédures ne font que s'allonger. Nous plaidons pour une simplification raisonnable tant au niveau du temps de traitement que des larges possibilités d'expression laissées à d'éventuels recourants. »*

C'est en sens que votre association avait proposé, malheureusement sans réponse à ce stade, de définir dans une réflexion globale et afin d'améliorer le temps de traitement des dossiers soumis, un délai de réponse approprié, permettant une visibilité aux porteurs de projet. De même, il serait largement temps de se préoccuper de manière conséquente de la question des droits de recours, en particulier l'étape procédurale prévoyant un recours auprès du Conseil d'Etat alors même que ce dernier est déjà autorité de surveillance d'une part, et que, d'autre part, la procédure prévoit la possibilité d'un recours au Tribunal cantonal.

En 2020, constructionvalais a fait de cet axe d'action un axe prioritaire et nous allons nous engager au mieux.

## Stratégie énergétique

Face à l'enjeu représenté pour la branche en termes de formation, d'opportunité d'affaires et de recherche de coordination, constructionvalais s'est penchée très tôt sur les options prises en matière gouvernementale, relativement aux ambitions énergétiques de notre canton et à la stratégie liée.

Une commission ad hoc de suivi a été constituée en 2019 déjà, commission qui a pu se pencher sur le projet de nouvelle loi sur l'énergie présenté par le Service en charge. La pandémie de COVID-19 ayant ralenti passablement les travaux, il a néanmoins été possible en juin 2020 de proposer au Service de l'Energie et des forces hydrauliques des avis compétents sur les ambitions affichées, les modalités d'exécution et de réalisation de la nouvelle base légale et ses conséquences. A ce jour, le projet qui sera présenté par le Gouvernement au Grand Conseil n'est pas encore connu, mais il est crucial que les attentes du Conseil d'Etat doivent pouvoir tenir compte des défis relevés par les professionnels et de leurs avis, tant en matière technique que de réalisation.

Parallèlement, la commission énergie de constructionvalais a accompagné une réflexion sur l'évolution économique des secteurs actifs dans la branche énergétique, avec le développement toujours plus important et aux prestations de plus en plus diversifiées des entreprises de distribution énergétique. Des solutions au niveau local ou régional ont été esquissées avec un acteur important du marché, mais les enjeux économiques et le manque de clarification politique n'ont pour l'heure pas permis de concrétiser une solution répondant aux particularités valaisannes.

Enfin, des contacts ont été pris de façon volontaire et anticipée avec les acteurs de la recherche – HES-SO en tête. Il s'agissait de clarifier les rôles en particulier des associations professionnelles qui, dans un esprit de partenariat, souhaiteraient être intégrées de façon proactive dans les discussions préalables – typiquement lors de la définition des contextes et de l'étendue des recherches – afin de créer la coordination nécessaire, de garantir la circulation de l'information et les liens à tisser entre institutions et économie privée.

En effet, des projets, tel celui porté par le Groupe-IT, sont relativement emblématiques de ce manque de coordination, tant dans les objectifs visés par la recherche que dans les effets concrets que son déploiement sur le terrain peut avoir.

Par ailleurs, la branche unanime s'est déclarée pour un soutien clair à la nouvelle Loi fédérale sur le CO<sub>2</sub>, sur laquelle le peuple devra se prononcer le 13 juin 2021.



S'associant au comité national de l'économie en faveur de la Loi, constructionvalais a mené campagne dans le canton et coordonné et œuvré en vue de la communication d'une position économique, non idéologique et en faveur d'un compromis largement accepté par les Chambres fédérales, favorable à l'innovation et aux entreprises du secteur de la construction.

## Révision de la législation cantonale sur les marchés publics

L'action de constructionvalais dans le suivi du dossier crucial de la modification de la législation sur les marchés publics, dont l'application au niveau cantonal et communal est source de très importantes préoccupations dans les secteurs d'activité de la construction, s'est poursuivie malgré la pandémie, malgré aussi d'importantes dissensions et malentendus initiaux. Montrant un front commun, la construction a su, à chaque étape de la discussion, apporter des solutions et cultiver un partenariat que nous espérons fécond et surtout profitable à l'économie de notre branche.

**Au niveau fédéral**, grâce aux relais de constructionromande et constructionsuisse, la réintroduction par l'administration fédérale au cœur de l'Ordonnance des dispositions relatives au *droit de regard*, pourtant biffées dans la Loi sur les marchés publics par volonté du Parlement, a pu être thématifiée. Suscitant l'ire et l'émoi dans les rangs notamment du Conseil national, la disposition a été retoquée et l'administration désavouée.

Fin 2019, les membres des gouvernements cantonaux responsables des travaux publics acceptaient une nouvelle version de l'Accord Intercantonal sur les marchés publics. Il appartenait dès lors aux cantons de décider d'adhérer ou non à ce nouvel accord et, le cas échéant, d'en mettre en œuvre les principes, le plus souvent par une Loi d'application.

**Au niveau valaisan**, constructionvalais avait été appelée à siéger – avec 6 représentants – au sein d'une commission exparlementaire, laquelle avait pour mission de traiter une motion qui demandait, avant la révision, que les notions souvent vagues inscrites dans la loi soient bien définies afin de fournir les outils nécessaires aux politiques pour appliquer les règles selon le bon sens. Les nouveaux critères que sont développement durable, plausibilité de l'offre, durabilité, etc. doivent être suffisamment détaillés afin d'être bien applicables. Ainsi, le mandat de la commission était-il encore plus d'actualité.

La première partie de l'année fut chaotique, par l'inflexibilité des chefs de services dans une analyse au risque zéro, quand bien même leur position devait nuire à l'économie. Une reprise en main politique des dossiers a permis une pacification louable à saluer.

En effet, face aux positions irréconciliables de la commission composée de représentants de l'économie, des partenaires sociaux, des communes et des services de l'Etat, une rencontre au sommet réunissant les responsables de la construction et le chef du département concerné s'est déroulée au début de l'été 2020. Après de nombreux travaux et discussions, ces mêmes personnalités se sont réunies à fin 2020, en présence du président du groupe de travail.

Après que les risques que généreraient les points défendus par l'administration en cas de maintien eurent été mis en lumière, les politiques s'accordèrent et requièrent de la part de l'opérationnel de dégager une solution acceptable et défendable par tous.

Cette culture du compromis est à saluer. Si le texte en consultation est relativement court - puisque l'AIMP contient plus de 60 articles - il légifère néanmoins en matière de gré à gré concurrentiel, de sous-traitance, admet les dispositions des CCT et leurs valeurs, mentionne un article sur la qualité minimale que devrait avoir chaque soumission ainsi qu'une limitation admissible de la main d'œuvre temporaire.

Le premier pas est fait ; mais il faut tracer la voie et cela passe par la rédaction de l'Ordonnance, pour concrétiser véritablement les objectifs, à savoir défendre non seulement la structure mais également la culture des entreprises valaisannes, formatrices par excellence, sauvegarder le tissu géographique permettant de maintenir des services de qualité sur l'ensemble du territoire, et veiller à une reconnaissance du travail réalisé.

Evidemment, et il faut en être conscient, la meilleure des lois n'est efficace que si elle est appliquée selon l'esprit du législateur ; et ce sont les hommes en définitive qui feront de cette législation un échec ou un succès.

Le débat se fera certainement encore par-devant le Parlement, avec force et conviction pour notre part, teintées de l'acharnement dû à quelques désillusions.

## CONCLUSION

---

### Des défis à affronter ensemble

Relève, promotion des métiers, pandémie, difficultés et retards d'approvisionnement en matériaux, lenteurs administratives, « révolution énergétique », contraintes légales labyrinthiques, etc. La liste des défis que notre branche doit assumer est immense et les forces semblent parfois manquer.

L'organisation associative de la construction participe de sa solidité, de ses capacités de peser sur le débat politique, parfois même de « compter ». Surtout, ce type d'organisation, ancré dans une réalité historique et des partenariats de qualité, contribue à une réelle agilité et à la création de synergies dans des domaines aussi divers que structurés.

Ainsi, poursuivant des objectifs communs, en constante écoute de ses membres, rendue possible par la capillarité de chaque organisation sectorielle, constructionvalais a su porter haut la voix de la construction et faire entendre les intérêts d'un secteur à part, trop souvent oublié, bien qu'essentiel à l'économie de notre canton.

Cette force, aiguisée par l'engagement de tous, doit nous permettre, ensemble, de trouver les ressources pour affronter un avenir qui s'annonce comme toujours grevé d'embûches, mais ô combien enthousiasmant !

*Alain Métrailler, Président*

## COMPTES

### COMPTE D'EXPLOITATION 2020 ET BUDGET 2021

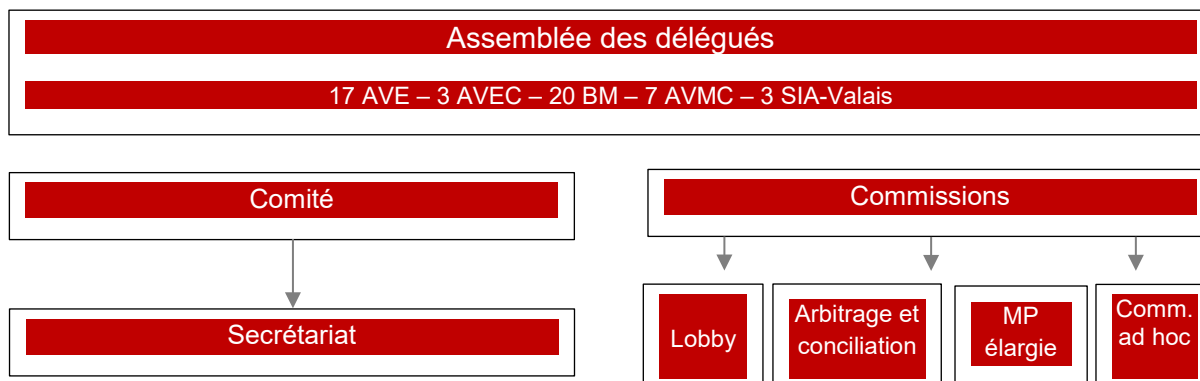
	Budget 2021	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
<b>Compte de résultat</b>				
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>149'000.00</b>	<b>148'892.30</b>	<b>148'445.00</b>	<b>148'527.80</b>
Cotisations des membres	149'000.00	148'892.30	148'445.00	148'527.80
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>147'800.00</b>	<b>148'813.95</b>	<b>147'400.00</b>	<b>145'869.62</b>
<b>Charges de gestion</b>	<b>118'600.00</b>	<b>118'203.80</b>	<b>118'600.00</b>	<b>75'582.25</b>
Assemblée des délégués	5'600.00	4'440.00	5'600.00	2'781.20
Indemnité présidentielle / Comité	19'500.00	31'536.00	19'500.00	21'322.00
Indemnité commissions diverses	23'500.00	5'410.00	23'500.00	2'466.00
Constructionromande	30'000.00	27'892.30	30'000.00	27'527.80
Lobby - frais, séminaires	10'000.00	13'364.90	10'000.00	6'985.25
Lobby politique et économique, campagne	30'000.00	28'000.00	30'000.00	15'000.00
Manifestations diverses (Golf)	-	7'560.60	-	-500.00
<b>Charges d'administration</b>	<b>29'200.00</b>	<b>30'610.15</b>	<b>28'800.00</b>	<b>30'287.37</b>
Frais généraux d'administration	25'000.00	26'925.00	25'000.00	26'925.00
Frais postaux et bancaires	600.00	711.65	600.00	497.27
Impôts	600.00	520.70	200.00	81.60
Communication, internet, photos	3'000.00	1'346.30	3'000.00	1'025.85
Fournitures de bureaux & imprimés	-	709.75	-	-
Frais divers	-	396.75	-	1'757.65
<b>Variation Provision</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40'000.00</b>
Attr. Provision Promotion & actions spéc.	-	-	-	40'000.00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1'200.00</b>	<b>78.35</b>	<b>1'045.00</b>	<b>2'658.18</b>



## BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

	31.12.2020	31.12.2019
<b>BILAN</b>		
<b>Actifs</b>	153'815.42	147'506.97
<b>Actifs circulants</b>	153'815.42	147'506.97
La Poste, Postfinance	153'815.42	124'356.97
Actif de régularisation	-	23'150.00
<b>PASSIF</b>	153'815.42	147'506.97
<b>Exigibilités</b>	13'520.70	7'290.60
Créanciers divers	13'520.70	7'290.60
<b>Provisions</b>	89'827.20	89'827.20
Contrats de travail	2'000.00	2'000.00
Promotion & actions spéciales	85'000.00	85'000.00
Chambre val. du bâtiment	2'827.20	2'827.20
<b>Fonds propres</b>	50'467.52	50'389.17
Capital initial	50'389.17	47'730.99
<b>Résultat annuel</b>	78.35	2'658.18

## ORGANISATION – ORGANES



### Comité

<b>Président</b>	Alain Métrailler – Président AVE
<b>Vice-Président</b>	Vincent Bonvin – Président BM
<b>Membres</b>	Raoul Zengaffinen – Vice-Président AVE Pierre-Alain Gabbud – Président AVMC Paul Bovier – Vice-Président Tec-Bat
<b>Invité permanent</b>	Gregorio Bonadio – Président SIA section Valais
<b>Secrétariat</b>	Chiara Meichtry-Gonet (Sous-Directeur AVE)

### Commissions

<b>Lobby</b>	Alain Métrailler – Président Membres : Gabriel Décaillet, Gregorio Bonadio, Vincent Bonvin, Diego Clausen, Pierre-Alain Moos, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)
<b>Arbitrage et conciliation</b>	Vincent Bonvin – Président Membres : Eric Barras, Joseph Cordonier, Jacques Fournier, Alain Métrailler, Serge Métrailler (secrétaire)
<b>Marchés publics élargie</b>	Alain Métrailler – Président Membres : Vincent Bonvin, Paul Bovier, Fabian Loretan, Jérémy Nuttin, Gabriel Décaillet, Gaëtan Reynard, Raoul Zengaffinen, Christian Frehner, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)
<b>Commission ad hoc : Stratégie énergétique cantonale</b>	Alain Métrailler – Président Membres : Vincent Bonvin, Paul Bovier, Thierry Salamin, Manfred Schmid, Serge Métrailler, François Meyer, Blaise Bourban, Chiara Meichtry (secrétaire)

### Associations membres

<b>AVE</b>	Association Valaisanne des Entrepreneurs
<b>AVEC</b>	Association Valaisanne des Entreprises de carrelage
<b>AVMC</b>	Association Valaisanne des Mandataires de la Construction
<b>BM</b>	Bureau des Métiers et organisations affiliées
<b>SIA – Valais</b>	Société des Ingénieurs et architectes, section valaisanne



**constructionvalais**  
**bauenwallis**

Case postale 330

**1951 Sion**

T + 4127 327 32 13 / 17

F + 4127 327 32 81

[info@constructionvalais.ch](mailto:info@constructionvalais.ch)

[www.constructionvalais.ch](http://www.constructionvalais.ch)

**Impressum :**

Textes : constructionvalais 2020

Photos : © Olivier Maire et DR